

VILLE D'ÉPERNON

CONSEIL MUNICIPAL

**SÉANCE DU 25 MARS 2019 à 20h30
SALLE DES TOURELLES**

...

COMPTE RENDU

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2019

DATE DE LA CONVOCATION

19/03/2019

L'an deux mille dix-huit, le 25 mars à 20h30, les membres du Conseil municipal de la Ville d'ÉPERNON se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BELHOMME, Maire.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

BELHOMME François, DAVID Guy, BOMMER Danièle, MATHIAU Jacques, MARCHAND Jean-Paul, GAUTIER Martine, DUCOUTUMANY Franck, RAMOND Françoise, JOSEPH Jean, BEULE Simone, CASANOVA Paulette, GUITARD Régine, MARCHAND Isabelle, ESTAMPE Bruno, VAN CAPPEL Nathalie, ROYNEL Eric, BLANCHARD Flavien, BROUSSEAU Claudine, BREVIER Chantal, METRAL-CHARVET Denis.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : **29**

Présents : 20

Pouvoirs : 04

Votants : 24

Absents Excusés :

BONVIN Béatrice, Pouvoir à BROUSSEAU Claudine
QUAGLIARELLA Lydie, Pouvoir à BOMMER Danièle
HAMARD Roland, Pouvoir à VAN CAPPEL Nathalie
LARCHER Annick, Pouvoir à BREVIER Chantal
POISSONNIER Philippe

Absents :

BASSEZ Rosane, PHILIPPE Didier, CHERGUI Cendrine, BEAUFORT Arnaud.

Secrétaire de séance : BLANCHARD Flavien

...

ORDRE DU JOUR

I – APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU

II – FINANCES 2019

- 2.1 – Budget primitif Commune
- 2.2 – Budget primitif Prairiales
- 2.3 – Autorisation de Programme et de Crédits de Paiement – Exercice 2019
- 2.4 – Reprise anticipée provisoire des résultats – Commune
- 2.5 – Reprise anticipée provisoire des résultats – Prairiales
- 2.6 – Taux d'imposition des trois taxes
- 2.7 – Avance de trésorerie au Syndicat de la Chevalerie

III – MARCHÉS PUBLICS

3.1 – Marché global de performance pour la gestion énergétique, l'exploitation-maintenance et la (re)construction des installations d'éclairage public : autorisation de signature

IV – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant : URBANISME - Servitude de passage de réseaux - Autorisation de signer l'acte notarié. Il explique que les personnes concernées sont en attente de la délibération. Si cela est décalé d'un mois, cela leur posera de gros problèmes.

Monsieur ESTAMPE déclare que :

- le courriel que lui a envoyé Monsieur le Maire n'était pas une demande, mais une injonction ;
- De plus, la délibération n'a pas été reçue ;
- ni le document qui avait, à l'époque, fondé la servitude.

Par conséquent, il ne peut pas accepter que l'ordre du jour soit modifié ; il le regrette pour les personnes qui attendent depuis deux mois. C'est à Monsieur le Maire d'assumer.

Monsieur le Maire assume.

Monsieur ESTAMPE déclare que si le point est inscrit à l'ordre du jour, c'est illégal. Les personnes intéressées seront éventuellement mises en difficulté compte tenu de ce document qui n'est pas valide.

Il s'agit également de protéger ces personnes. Si Monsieur le Maire avait envoyé la délibération et les documents, comme avait pu le faire Madame RAMOND sur des demandes ponctuelles, cela serait passé à l'ordre du jour.

Il n'est pas là pour embêter les gens, mais une illégalité est créée et cela peut mettre, demain, les propriétaires en difficulté.

Monsieur le Maire déclare que ce point sera inscrit au prochain Conseil municipal, le 8 avril.

I – APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU

À l'unanimité des membres présents, le compte rendu du Conseil municipal du 4 mars 2019 est approuvé.

II – FINANCES 2019

2.1 – Budget Primitif Commune : Approbation : Rapporteur D. BOMMER

Le document budgétaire a fait l'objet d'une présentation détaillée en Commission des Finances le 5 mars dernier.

Madame D. BOMMER, Adjointe aux Finances, commente le document ci-après à l'aide d'un PowerPoint.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Budget global 2018	Projet CA 2018	Proposition 2019
TOTAL	002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00
TOTAL	011 - Charges à caract.Général.	2 838 600,00	2 579 938,51	2 884 700,00
TOTAL	012 - Charges Personnel	3 012 000,00	2 825 019,75	3 012 000,00
TOTAL	014 - Atténuation de produits	35 000,00	34 114,00	17 100,00
TOTAL	022- dépenses imprévues	23 728,19	0,00	0,00
TOTAL	023 - Virem.sect.Investiss.	2 370 000,00	0,00	1 797 364,00
TOTAL	042 Opér.d'ordre entre section	115 000,00	296 097,18	153 000,00
TOTAL	65 - Autres Charges Gest. Cour.	1 588 397,00	1 352 304,16	1 563 136,00
TOTAL	66 - Charges Financières	209 354,81	203 819,77	210 200,00
TOTAL	67 - Charges Exceptionnelles	31 920,00	24 327,09	2 500,00
	TOTAL	10 224 000,00	7 315 620,46	9 640 000,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Budget global 2018	Projet CA 2018	Proposition 2019
TOTAL	002 Résultat de fonctionnement reporté	2 399 092,35	2 399 092,35	1 689 375,21
TOTAL	013 Atténuation de charges	25 000,00	38 581,35	30 000,00
TOTAL	042 Opérations d'ordre de transfert entre secti	0,00	28 523,85	0,00
TOTAL	70 Prod. des services	768 800,00	747 533,08	741 500,00
TOTAL	73 Impôts et taxes	6 649 134,00	6 802 829,86	6 751 200,00
TOTAL	74 Dotations, subventions...	202 000,00	230 386,73	222 500,00
TOTAL	75 Autres prod. gestion courante	175 000,00	193 794,26	200 500,00
TOTAL	77 Produits exceptionnels	4 973,65	176 072,12	4 924,79
	TOTAL	10 224 000,00	10 616 813,60	9 640 000,00

DEPENSES INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Budget global 2018	Projet CA 2018	Proposition 2019
TOTAL	001 solde d'exécution d'invst reporté	1 490 749,80	1 490 749,80	1 174 005,05
TOTAL	020 Dépenses imprévues	88 131,20	0,00	0,00
TOTAL	040 - Opérations d'ordre	0,00	28 523,85	11 088,00
TOTAL	10 - Dotat° Fonds divers réserves	1 000,00	457,00	1 000,00
TOTAL	16 Emprunts et dettes	408 938,58	380 055,82	449 713,00
TOTAL	20 Immobilisations incorporelles	73 328,00	24 129,52	56 551,60
TOTAL	204 Subvention d'équipement versée	107 547,33	0,00	100 000,00
TOTAL	21 Immobilisations corporelles	4 310 305,09	3 022 684,80	3 899 642,35
TOTAL	23 Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	6 480 000,00	4 946 600,79	5 692 000,00

RECETTES INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Budget global 2018	Projet CA 2018	Proposition 2019
TOTAL	001 solde d'exécution d'invst reporté	0,00	0,00	0,00
TOTAL	021 Virement section fonctionnement	2 370 000,00	0,00	1 797 364,00
TOTAL	024 Produits de cessions	260 000,00	0,00	710 000,00
TOTAL	040 op. d'ordre de transfert entre section (amortissements)	115 000,00	296 097,18	153 000,00
TOTAL	041 opérations patrimoniales	0,00	0,00	11 088,00
TOTAL	10 Dotations, réserves...	1 533 493,37	1 614 345,17	2 071 817,93
TOTAL	13 Subventions d'invst reçues	1 201 506,63	862 153,39	571 526,89
TOTAL	16 Emprunts et dettes	1 000 000,00	1 000 000,00	377 203,18
	TOTAL	6 480 000,00	3 772 595,74	5 692 000,00

Section de fonctionnement – Dépenses-recettes : un budget qui s'équilibre à 9 640 000 €.**Dépenses de fonctionnement**

Charges à caractère général : budget global 2018 : 2 838 600 €. Le projet de CA sera définitif au mois d'avril, il manque encore quelques éléments au niveau du Trésor, et la proposition 2019 est de 2 884 700 €. Les charges à caractère général sont tous les achats de prestation de services, les fluides, l'eau, l'assainissement, l'électricité, le chauffage urbain :

- Achats de prestations de services : 365 000 € proposés ;
- Énergie, électricité : 295 000 € ;
- Chauffage urbain : 145 500 € ;

L'article 6065, intitulé « livres, disques, DVD » correspond aux premiers aménagements de la Médiathèque. L'année dernière, il s'agissait de 5 500 €, cette année ce sont 18 150 €.

Le contrat de prestations de services, 611, le détail a été examiné en Commission des Finances. Il s'agit de tout ce qui concerne les contrats SICTOM, SITREVA, la SACPA (fourrière animale), la destruction des nids de guêpes, des chenilles, le contrat d'entretien des vêtements pour les Services Techniques, la pause méridienne de la Communauté de communes : 70 000 € ; la collecte de la Poste, la surveillance, l'ATD pour l'Urbanisme, la dératisation, la conformité des horodateurs PARKEON, une ligne prévue pour la RGPD, volontairement diminuée à 10 000 € puisqu'au départ, une proposition a été faite à 25 000 €, mais semble trop élevée, et il convient de travailler avec la Communauté de communes pour trouver une solution. Un total de 163 000 € pour les besoins de l'article 611.

L'article 61521 concerne tous les entretiens de terrains, fauchage, élagage pour 182 000 €.

L'entretien et la réparation des bâtiments en hausse par rapport aux 50 000 € de 2018, 88 500 €, mais il y avait toutes les réfections au niveau des peintures des écoles qui avaient été présentées initialement en investissement, puis qui ont été inscrites à la section de fonctionnement.

Article 615231 : entretien de la voirie : balayage, enrobés, signalétique : 172 000 €. Entretien de réseaux, éclairage public : 164 500 €.

Article 6156 : maintenance. Ceci concerne toutes les prestations, ainsi que la mise en place du logiciel de suivi des élèves de l'école de musique, le suivi informatique de Cap Antigone. Un agent qui était chargé de l'informatique est en arrêt maladie, mais il y a un gros besoin de suivi en termes d'informatique. La facturation, la mise en place Arpège, Berger-Levrault, la gestion administrative, COFELY pour le chauffage, la maintenance, le logiciel de la Police municipale, le journal lumineux LUMIPLAN, la télésurveillance NEXECUR, le suivi de la

maintenance des ascenseurs, la surveillance électrique et incendie VERITAS, le logiciel du marché, CANON, les photocopieurs, la vidéoprotection. Un certain nombre de postes en matière de maintenance.

L'article 6226 concerne tout ce qui est honoraires. Ce sont les frais d'expertise concernant les ventes de biens, les frais d'avocats, de recherche, de bornage, de relevés topographiques qui sont moins importants qu'en 2018 où 102 500 € avaient été prévus, et 69 000 € ont été réalisés. Pour 2019, 60 000 € sont budgétés.

L'article 6255 a été rectifié, ce ne sont pas des frais de déménagement, ce sont des frais de déplacement pour un montant modique de 120,77 € pour 2018 qui concernait les Petites Cités de Caractère.

Le poste des transports scolaires représente 60 000 €.

Même si beaucoup de mails sont envoyés, il y a encore beaucoup de courriers, entre autres ceux envoyés aux anciens pour les manifestations. Les frais de télécommunication sont en légère baisse à 45 000 €, 48 000 € en 2018. 65 % correspondent à des abonnements.

Les frais de nettoyage des locaux sont en légère augmentation : 205 000 €, il y a l'entretien de la Médiathèque en plus ainsi que la salle de la résidence séniors.

Les taxes foncières sont stables à 35 200 €, les autres impôts et taxes correspondent aux ordures ménagères pour 64 000 €.

Les charges à caractère général s'élèvent donc à 2 884 700 €.

Concernant les charges de personnel : 3 012 000 € au budget 2018, projet de Compte Administratif : 2 825 019 €, proposition 2019 égale à 2018 même s'il y a 2 embauches sur la Médiathèque, une au 1^{er} avril, une qui a été faite au mois de mars ainsi qu'une embauche prévue pour renforcer le poste RH.

Les atténuations de produits concernent la contribution au redressement des finances publiques de l'État pour 17 100 €. En 2018, cela s'élevait à 35 000 €, mais cela concernait deux années.

Il n'y a pas de dépenses imprévues au niveau du budget. Le virement à la section d'investissement, en 2018 : 2 370 000 €, en 2019 sont proposés 1 797 364 €.

S'agissant des opérations d'ordre entre sections, 115 000 € en 2018, projet CA : 296 097 €, proposition 2019 : 153 000 €. Cela correspond à l'étude biodiversité effectuée en 2017, ainsi que des dotations aux amortissements.

Charges de gestion courante : 1 588 397 € en 2018, réalisé : 1 352 304 €, proposé : 1 563 136 €. Ceci comporte les indemnités pour les élus, les cotisations retraite des élus, la formation des élus avec un pourcentage imposé, service incendie : 417 000 €. Toutes les subventions : CCAS : 30 000 €, les Prairiales : 588 536 €, associations locales : en augmentation de 3 000 €, 163 000 €, classes découvertes : 8 600 €, subvention personnes de droit privé : 50 000 € inscrits cette année alors qu'il n'y a pas de réalisé en 2018, cela correspond à l'AVAP pour les ravalements.

Pas de commentaire particulier concernant les charges financières : 209 354 € au budget 2018, 203 819 € réalisés, 210 200 € proposés pour 2019. Les charges exceptionnelles n'appellent pas de commentaire particulier non plus.

Recettes de fonctionnement

Résultat de fonctionnement reporté : 2 399 092 € en 2018, même montant pour le projet de CA, 1 689 375 € proposés pour 2019.

Atténuation de charges : 25 000 € en 2018, 38 581 € au CA, 30 000 € proposés en 2019, ceci concerne les remboursements pour les congés maternité ou maladie.

Opérations d'ordre de transfert entre sections, le montant est nul, il s'agit de la différence négative sur les réalisations de cessions.

Les produits des services : 768 800 € en 2018, projet de CA : 747 533 €, légèrement inférieur à la prévision du budget, une prévision raisonnable pour 2019 à 741 500 €. Cela concerne les concessions pour les cimetières : 7 000 €, la redevance occupation du domaine public (ERDF, GRDF) en baisse par rapport au réalisé 2018 puisque BOUYGUES est en moins, la redevance post stationnement pour 30 000 €, la redevance école de musique pour 90 000 €, la redevance pour la restauration calculée suivant l'indice de la consommation, la redevance de transports scolaires : 6 000 €, la mise à disposition du personnel pour les Prairiales : 250 000 €, la mise à disposition du personnel du CTM aux Portes Euréliennes : 19 000 €. Madame BOMMER précise qu'entre le 70848 et le 70875, il y a eu une erreur au niveau de l'imputation des articles, une différence de 39 349 € qui devrait se retrouver dans les remboursements de frais Portes Euréliennes pour tous les locaux loués, le total ne change pas : 741 500 €.

Impôts et taxes : 6 649 134 € au budget 2018, projet de CA 2018 : 6 802 829 €, 6 751 200 € proposés pour 2019. Il y a une différence par rapport au document qui sera voté pour les taux d'imposition, les éléments n'ayant pas été reçus. Il s'agit d'une bonne nouvelle, au lieu de toucher 2 850 000 €, ce seront 2 921 000 €, soit plus 80 000 €. Les attributions de compensation des Portes Euréliennes, toujours le même montant : 3 628 500 €, les droits de place : 22 000 €, les droits de stationnement : 85 000 €, les droits additionnels, droits d'enregistrement sont en fonction des ventes de constructions : 160 000 €.

Concernant les dotations, subventions : 202 000 € budgétés en 2018, projet de CA : 230 386 €, 222 500 € proposés pour 2019. S'y trouve la dotation de solidarité rurale en tant que bourg-centre pour 104 000 €, le FCTVA sur le fonctionnement à hauteur de 25 000 €, différentes participations que ce soit pour les rythmes scolaires, les élections, les cartes d'identité, le recensement. La participation régionale concerne le transport scolaire pour les habitants d'Houdreville : 1 000 €, la participation départementale pour les équipements sportifs pour les utilisations des locaux de la Ville par le collège et les scolaires, différentes participations des syndicats ou autres communes. Compensation d'exonération de la taxe d'habitation : 40 000 €, 41 179 € ont été touchés en 2018.

Autres produits de gestion courante : 175 000 € en 2018, réalisé : 193 794 €, 200 500 € proposés pour 2019. On y retrouve les revenus des immeubles, pour les locations, à hauteur de 200 000 €.

Rien de particulier concernant les produits exceptionnels, dont des remboursements d'assurance à hauteur de 4 924 €.

Dépenses d'investissement

Le solde d'exécution d'investissement reporté : budget 2018 : 1 491 749 €, réalisé : 1 490 749 €, proposition 2019 : 1 174 005 €.

Aucune dépense imprévue budgétée.

Les opérations d'ordre concernent des installations de voiries, frais d'études intégrés, avec une proposition de 11 088 €.

Les dotations fonds divers réserves concernent le dégrèvement de la taxe additionnelle : 1 000 €.

Concernant les emprunts et dettes, budget 2018 : 408 938 €, projet de CA : 380 055 €, proposition 2019 : 449 713 € dont le remboursement de la dette en capital à hauteur de 439 913 €.

Concernant les immobilisations incorporelles, le détail a été joint, budget global 2018 : 73 328 €, projet de CA : 24 129 €, proposition 2019 : 56 551 €. On y retrouve les frais d'études pour le nouveau cimetière et différents logiciels.

Subvention d'équipement versée : 107 547,33 € en 2018, 100 000 € proposés en 2019. Il s'agit de la subvention d'équipement pour la Maison de santé, 300 000 € sur 3 ans, soit 100 000 € par an.

Concernant les immobilisations corporelles : 4 310 305 € au budget 2018, 3 022 684 € réalisés, 3 899 642 € proposés en 2019. Ceci concerne l'acquisition foncière pour 30 000 €, autres agencements et aménagements de terrains concernant tous les travaux d'arrosage du terrain d'honneur au stade pour 24 800 €, les bâtiments scolaires pour un montant de 203 700 € comprenant la réfection du mur de la cour du groupe scolaire Louis Drouet pour 100 000 €, les gouttières 8 700 €, des stores à la maternelle pour 25 000 €.

L'article 21316 concerne les équipements du cimetière, il s'agit de la création d'un nouveau columbarium pour 30 000 €.

L'article 21318 concerne tous les autres bâtiments avec des créations de fourreaux pour l'électricité, le ravalement de la maison 3-5 place du Change, le montant a été modifié par rapport à ce qui avait été prévu, il ne s'agit plus que du piquetage au niveau de la façade, de 350 000 € cela est passé à 150 000 € ce qui allège les investissements, également l'isolation du grenier de l'Hôtel de Ville afin de faire un local d'archives ainsi que les menuiseries extérieures de l'école de musique pour 30 000 €. Les travaux Ad'AP pour les PMR, Personnes à Mobilité Réduite, tous les ans 60 000 € sont inscrits au budget. Le changement de système d'éclairage de la salle de la Savonnière, des lampes ne fonctionnent plus, la chaudière du Presbytère pour 11 500 €, les douches aux vestiaires du complexe sportif pour 40 000 €, la réhabilitation de l'éclairage sur la piste d'athlétisme pour 32 000 €, ainsi qu'une ligne non affectée de travaux à hauteur de 45 000 €.

L'article 2135 concerne les installations générales et aménagements avec les aires de jeux dans les écoles pour 15 000 €, des barrières au collège pour 15 000 € et l'installation d'une barrière levante au parking de la médiathèque pour 48 000 €.

L'article 2152 concerne des installations de voirie pour 474 600 € avec une reconstruction générale de l'éclairage public, un terrain pour les familles sédentarisées à hauteur de 100 000 €, la réfection du mur de la Ruelle de Geôle pour 40 000 €, l'éclairage public Rue Normande, Rue de Crochet, Rue du Pont PATTE pour 100 000 €, des travaux d'éclairage public Boulevard Chasles pour 50 000 €, la réhabilitation de la Rue des Piqueurs de Grès, ce sont des compléments de travaux, il s'agit d'une rue coûtant très cher suite aux inondations, les enrobés parking minibus : 13 000 €, cela a été fait.

A été prévu un non affecté de travaux de voirie à hauteur de 60 000 €, il y a énormément de travaux de voirie avec toujours des imprévus. Le reste sera détaillé ultérieurement pour l'aménagement de la Route de Boulard et le parking des Ruelles.

Concernant l'article 21533, les réseaux câblés, il s'agit de la participation financière pour l'enfouissement des rues Normande, Crochet et du Pont Patte pour 102 500 €.

L'article 21534 concerne la participation pour l'électricité.

L'article 2183 concerne le matériel de bureau et informatique, toutes les demandes de renouvellement faites par les différents services de la Mairie.

Concernant le mobilier, ce sont également des demandes de renouvellement de biens.

L'article 2188 concernant les autres immobilisations, il s'agit surtout des demandes émises par les services techniques pour les changements de matériel : tondeuse, souffleur, saleuse, la mise aux normes des horodateurs pour 44 500 €. Il y a également des biens pour l'école de musique, pour les Pressoirs.

Soit un total de 5 692 000 €.

Recettes d'investissement

Il n'y a pas de solde d'exécution d'investissement reporté. Le virement à la section de fonctionnement, c'est-à-dire la différence entre les dépenses de fonctionnement et les recettes de fonctionnement s'élevaient à 2 370 000 € en 2018, sont proposés 1 797 364 € pour 2019.

Les produits de cession étaient inscrits à hauteur de 260 000 € en 2018, 710 000 € sont proposés pour 2019. Il s'agit de la vente des biens immobiliers de la Ville, la mise en vente des biens passe maintenant par le site Webencheres et la maison de la Rue Saint-Denis vient d'être vendue, le montant arrêté est de 185 000 € mais le compromis reste à signer. Se trouvent également la maison de la Place du Change, le terrain Route de Boulard et la bibliothèque, l'avis des Domaines est attendu pour avoir les montants précis, une fourchette d'évaluation a été faite. Cela a été inscrit, mais il y a beaucoup de choses à faire, il faut désaffecter par rapport au fait qu'il s'agit d'un bien recevant du public, et si cela repart dans le privé un certain nombre d'opérations est à réaliser.

Concernant les opérations d'ordre de transferts entre les sections, il s'agit essentiellement des amortissements à hauteur de 153 000 €.

Les opérations patrimoniales pour 11 088 € concernent des frais d'études intégrés.

Concernant les dotations, réserves, 1 533 493 € au budget 2018, projet CA : 1 614 345 €, 2 071 817 € proposés pour 2019 avec le FCTVA à hauteur de 450 000 € et la taxe d'aménagement de 3 % pour 10 000 €.

Concernant les subventions d'investissement reçues, 1 201 506 € au budget 2018, projet de CA : 862 153 €, 571 526 € proposés pour 2019 tout en sachant que des réponses sont attendues au mois d'avril en espérant avoir des avis favorables. Se trouvent les établissements nationaux, la DRAC pour 40 000 € et la subvention Départementale concerne le FDI à hauteur de 162 000 €, les autres groupements pour 15 000 €. Cela montre la diminution importante des dotations et des subventions d'investissement.

Concernant les emprunts et dettes, avaient été inscrits 1 000 000 € au budget 2018, projet de CA équivalent, 377 203 € proposés pour 2019. Il s'agit d'un emprunt d'équilibre espéré.

Madame BOMMER demande s'il y a des questions.

Monsieur METRAL-CHARVET demande à quoi correspondent les travaux du collège à hauteur de 15 000 €.

Monsieur DUCOUTUMANY répond qu'il s'agit de la mise en place de barrières sur le trottoir côté collège pour sécuriser le chemin des piétons.

Monsieur METRAL-CHARVET s'étonne car il y a déjà des barrières.

Monsieur DUCOUTUMANY répond qu'il n'y en a pas sur l'ensemble de la rue. Cette demande a été faite suite à une réunion qui a eu lieu avec le Conseil départemental et le Proviseur, des barrières seront installées tout le long de la rue, ce qui empêchera le stationnement des véhicules à la sortie du collège.

Monsieur METRAL-CHARVET demande si le stationnement sera déplacé.

Monsieur DUCOUTUMANY répond que, de facto, le stationnement est interdit des deux côtés, mais depuis des années, il y a une tolérance pour le stationnement des parents qui viennent chercher leurs enfants, mais la sécurité n'est pas optimale. Le côté du collège sera sécurisé au niveau du trottoir.

Monsieur METRAL-CHARVET remercie.

Madame BOMMER demande s'il y a d'autres questions.

Monsieur ESTAMPE déclare que son groupe n'a pas de question mais il souhaite expliquer son vote. Ils n'ont pas de questions car ils n'ont pas pu assister aux commissions en raison des horaires incompatibles avec ceux de personnes qui travaillent. Il n'y a pas d'intérêt à faire des propositions qui ne seraient pas prises en compte à partir du moment où le budget est établi.

En préambule, Monsieur ESTAMPE souhaite avoir une pensée pour les services et il les remercie pour le travail fastidieux, compliqué et difficile qu'est la préparation du budget.

Son groupe votera contre ce budget pour deux raisons :

- la première : bien que cela n'a pas été évoqué car des lignes ont été omises dans la présentation, le budget prévoit la somme de 325 000 € pour la médiathèque. Il rappelle que l'AP signée était de 2 700 000 € mais avait été présentée à 1 700 000 €, soit 1 000 000 € supplémentaire par rapport à la présentation vendue lors des dernières élections municipales. Son groupe n'était pas contre le projet mais contre « ce projet ». Il souligne, qu'il est prévu 48 000 € pour des barrières sans compter tout ce qui sera ajouté au total des dépenses.
- la deuxième concerne la ligne sur le projet de parking sur les vergers qui n'a pas été cité par Madame BOMMER. 700 000 € sont prévus au budget 2019, plus 300 000 € au budget 2020, soit 1 000 000 €. Son groupe est contre dépenser cette somme en 2019, à quelques mois des élections, d'autant qu'il faudra ajouter le coût pour la modification de la place Aristide Briand. Lors du débat d'orientations budgétaires, il a rappelé que l'endettement avait doublé en deux ans. Il constate qu'un nouvel emprunt de 325 000 € a été évoqué comme étant un emprunt d'équilibre espéré. Monsieur ESTAMPE a beaucoup d'inquiétude sur ce budget car entre ce qui est affiché et ce qu'il en est, in fine, ce n'est pas tout à fait la même chose. Il s'agit là d'un équilibre de lignes ; il est possible de faire dire tout et n'importe quoi aux lignes. Ce qui compte, c'est le compte administratif, pas le budget primitif. Il se dit extrêmement inquiet car voter ce budget ne mettra pas les finances de la commune en grandes difficultés mais en difficulté pour réaliser ce qui n'a pas été fait, à savoir beaucoup d'entretien. Madame BOMMER a évoqué la vente d'un bien. Il rappelle le temps qu'il a fallu pour vendre cette maison compte tenu de l'état dans laquelle elle était ; l'entretien des bâtiments, tout n'est pas à la charge de la Commune mais beaucoup.

Pour toutes ces raisons, son groupe votera contre ce budget, car il estime que les projets présentés sont totalement délirants et disproportionnés et qu'il y avait d'autres projets à réaliser.

Madame BOMMER précise ne pas avoir parlé du parking, car elle pensait qu'il en serait question lors de la présentation des autorisations de programmes. Elle aurait pu en parler, mais l'a décalé à ce niveau. Elle ne comprend pas lorsque Monsieur ESTAMPE déclare que son groupe n'a pas participé aux commissions, et demande s'il s'agit de la commission Finances. Monsieur HAMARD n'était, en effet, pas présent.

Monsieur ESTAMPE répond que Monsieur HAMARD n'est pas au chômage, et cela a été particulièrement compliqué cette année parce qu'il a fallu modifier les dates, parce qu'il y avait une urgence, l'une suivait l'autre, etc. Des personnes travaillent, d'autres sont à la retraite, tant mieux pour elles, il en va ainsi.

Madame BOMMER en convient, Roland a le droit de prendre des vacances. Mais il a tout à fait la possibilité d'échanger avec elle car elle envoie des courriels lorsqu'il y a des modifications. Elle prend en compte également toutes les demandes faites lors de la Commission et Monsieur HAMARD était au courant, il pouvait solliciter des informations sans problème.

Monsieur ESTAMPE est au courant des échanges entre Madame BOMMER et Monsieur HAMARD. Il fait, toutefois, remarquer que si demain, on souhaite élaborer un budget par courriel, cela va devenir compliqué. Les choses ont été faites dans les délais, il n'y a pas de souci, il n'est pas intervenu par rapport à cela.

Il ajoute juste une anecdote : Madame BOMMER a présenté le budget avec la ligne budgétaire concernant le goudronnage du parking du terrain de sport, et a ajouté qu'il avait été fait. Cela n'a pas été voté que c'est déjà fait. Les 25 %, c'est autre chose ; c'est juste une anecdote.

Madame BOMMER a voulu souligner que c'était bien.

Madame RAMOND ajoute que ce sont les marchés à bons de commande, et quand les entreprises sont libres..., elles n'hésitent pas surtout pour des petits montants.

Monsieur ESTAMPE ajoute qu'heureusement que Madame le Maire est là pour donner les explications. Il l'invite à ne pas l'interpeller ainsi : « *mon pauvre Monsieur !* » car il ne l'a pas appelé « *ma pauvre dame* ».

Madame Ramond réplique qu'elle n'est pas « Madame le Maire ».

Monsieur DUCOUTUMANY précise que le vote du budget est attendu pour pouvoir lancer pas mal de travaux en MAPA (Marché à Procédure Adaptée), et ils sont souvent tributaires des délais avec les entreprises et lorsqu'il y a un créneau pour les petits travaux, ils sont faits.

Monsieur BELHOMME trouve vexant le fait que Monsieur Estampe s'adresse à Madame Ramond en qualité de Maire.

En tant que Maire, il affirme ne pas trembler pas devant ce budget qui est raisonnable comme il l'a toujours été. C'est un budget qui a été travaillé ce dont il félicite les agents. Il ne pense pas prendre de risques. Il soumet le budget au vote.

Le Budget Primitif Ville 2019 est adopté à la majorité.

Contre : Isabelle MARCHAND, Bruno ESTAMPE, Nathalie VAN CAPPEL, Denis METRAL-CHARVET, Roland HAMARD, pouvoir à Nathalie VAN CAPPEL.

2.2 – Budget Primitif Prairiales : Approbation : Rapporteur D. BOMMER

Le document budgétaire a fait l'objet d'une présentation détaillée en Commission des Finances le 5 mars dernier.

Madame D. BOMMER, Adjointe aux Finances, commente le document ci-après à l'aide d'un PowerPoint.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Budget global 2018	CA 2018	Proposition 2019
TOTAL	011 Charges à caractère général	511 050,00	424 133,25	523 600,00
TOTAL	012 Charges de personnel	0,00	0,00	0,00
TOTAL	022 Dépenses imprévues	5 000,00	0,00	0,00
TOTAL	042 Amortissements	35 500,00	35 175,71	25 042,41
TOTAL	65 Autres charges de gestion	265 000,00	240 586,45	246 570,00
TOTAL	66 Charges financières	250,00	240,48	630,00
TOTAL	67 Charges exceptionnelles	200,00	4,74	157,59
TOTAL DEPENSES		817 000,00	700 140,63	796 000,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Budget global 2018	CA 2018	Proposition 2019
TOTAL	042 op d'ordre de transfert entre sections	12 856,00	12 856,00	3 214,00
TOTAL	70 Ventes	176 400,00	206 925,54	191 700,00
TOTAL	74 Subvention d'exploitation	615 194,00	458 062,88	588 536,00
TOTAL	75 Autres produits courants	12 550,00	22 296,21	12 550,00
TOTAL RECETTES		817 000,00	700 140,63	796 000,00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Budget global 2018	CA 2018	Proposition 2019
TOTAL	020 Dépenses imprévues	144,00	0,00	0,00
TOTAL	042 op d'ordre de transfert entre sections	12 856,00	12 856,00	3 214,00
TOTAL	20 Immobilisations incorporelles	50 300,00	0,00	30 409,93
TOTAL	21 Immobilisations corporelles	20 700,00	8 314,79	46 376,07
TOTAL DEPENSES		84 000,00	21 170,79	80 000,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Budget global 2018	CA 2018	Proposition 2019
TOTAL	001 Résultat reporté	40 952,67	40 952,67	54 957,59
TOTAL	040 Amortissements	35 500,00	35 175,71	25 042,41
TOTAL	13 subvention d'équipement	7 547,33	0,00	0,00
TOTAL RECETTES		84 000,00	76 128,38	80 000,00

Dépenses de fonctionnement équilibrées à 796 000 €.

Les charges à caractère général concernent l'eau, l'électricité, le gaz, seront retrouvés spécifiquement pour les Prairiales tous les achats de spectacles, de cinéma. 511 050 € en 2018, projet de CA : 424 133 €, 523 600 € proposés pour 2019. Les propositions de 2019 sont assez équilibrées, les achats de spectacles sont à 185 000 € comme en 2018, tout comme les locations de films. Concernant les locations diverses, 13 000 € avaient été budgétisés, 7 891 € ont été réalisés et sont prévus 25 000 € pour 2019, cela vient du fait qu'il y a de plus en plus de technologies dans les spectacles qui sont demandées tant au niveau des lumières, du son, de la vidéoprojection avec du matériel spécifique, et il convient d'utiliser des prestataires ce qui induit des prestations et du matériel supplémentaires selon les types de spectacles. Il est nécessaire de prévoir un an à l'avance, cela n'est pas évident, La Directrice refuse certains spectacles, car elle n'a pas forcément les moyens de les réaliser.

L'article 618 concernant les formations, abonnements passe de 8 000 € en 2018 à 13 600 € en 2019, rentre en compte le logiciel concernant la billetterie et différentes formations des agents, des formations de sécurité et de culture.

L'article 6238 - affiches de cinéma/spectacles passe de 9 000 € à 15 000 €, car il y a souvent deux films par semaine, quelquefois, il y a les affiches, parfois il faut les acheter, et il y a de plus en plus d'impressions d'affiches et il est souhaité développer la distribution de prospectus, de brochures pour promouvoir les Prairiales aux alentours.

Cela est très raisonnable au niveau des charges, rien de particulier.

En ce qui concerne les charges de personnel, il n'y en a pas puisque c'est au niveau de la Commune, il n'y a pas non plus de dépense imprévue.

L'article 042 concerne tous les amortissements, pas de remarque particulière.

Les autres charges de gestion concernent le remboursement des coûts salariaux à hauteur de 246 570 € contre 265 000 € en 2018 avec 240 586 € réalisés.

Une légère augmentation des charges financières qui est due au fait de l'expansion du paiement par carte bleue sans contact, cela augmente beaucoup.

Recettes de fonctionnement

Elles sont équilibrées à 796 000 €. Les opérations d'ordre de transfert entre sections concernent des opérations avec une proposition à 3 214 €, quote-part des subventions d'investissement virée.

Concernant le chapitre 70, des ventes à 191 700 € montrent une forte augmentation de l'activité des Prairiales en 2018, 206 925 € ont été encaissés. La proposition 2019 reste raisonnable en espérant qu'elle sera dépassée. 125 000 € ont été prévus au niveau des spectacles et 65 000 € au niveau du cinéma.

Les subventions d'exploitation ont été vues dans le budget Commune : 615 194 € au budget 2018, réalisé : 458 062 €, proposition 2019 : 588 000 €.

Autres produits courants : 12 550 €, forte progression des locations de salles : 22 296 €, avec une prudence dans la proposition du budget pour 2019 à 12 550 €, mais si la promotion des salles est bien suivie telle qu'en 2018, ce montant devrait être dépassé.

Dépenses d'investissement

Section d'investissement, budget d'équilibre à 80 000 €.

Il n'y a pas de dépense imprévue budgétée pour 2019.

Les opérations d'ordre de transfert entre les sections : 12 856 € au budget 2018, réalisé : 12 856 €, la proposition de 2019 est de 3 214 €, cela correspond à la Région et autres.

Concernant les immobilisations incorporelles, budget 2018 : 50 300 € avec une proposition de 30 409 € pour 2019, dont 4 200 € pour les licences.

Concernant les immobilisations corporelles : 20 700 € au budget 2018, 8 314 réalisés, proposition 2019 : 46 376 €. Il y a toujours l'aménagement de bâtiments à l'étude en cours, matériel de bureau et informatique pour 4 500 € et mobilier pour 2 000 €. Il s'agit de stores pour les bureaux, de rehausseurs en complément, une table pour un ordinateur, des badges, et des tables.

Recettes d'investissement

L'excédent antérieur reporté : 40 952 € au budget 2018, réalisé : 40 952 €, proposition 2019 : 54 957 €.

Rien de particulier non plus concernant les amortissements, et il n'y a pas de subvention d'équipement.

Lors du ROB, l'activité et la fréquentation concernant les Prairiales au niveau des spectacles et du cinéma avaient été détaillées.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions.

Le budget Primitif 2019 des Prairiales est mis au vote et adopté à l'unanimité.

2.3 – Autorisations de Programme et Crédits de Paiement – Exercice 2019 : Rapporteur D. BOMMER

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L2311-3 et R2311-9,

VU la Délibération n° 2018/23 du 16/04/2018 portant révision des crédits de paiement de l'exercice 2018, CONSIDÉRANT la nécessité de réajuster les montants des crédits de paiement en fonction de l'avancée des opérations d'investissement identifiées par des autorisations de programme, et de créer de nouvelles autorisations de programmes afin d'étaler sur deux exercices l'impact de travaux de voirie conséquents,

Il est demandé à l'assemblée de bien vouloir délibérer pour réviser les autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessous.

Madame BOMMER en donne lecture.

OBJET	AP	CP antérieurs utilisés	Reste à financer	CP 2019	Reste à financer
Montants en €			En 2019	Crédits ouverts au BP 2019	Ex. 2020
VOIRIE 1) Accès voirie résidence sénior	1 100 000	1 077 098,16	12 808,07	15 000,00	0,00
ÉDUCATION JEUNESSE 2) École maternelle Louis Drouet	3 260 000	3 280 963,35	64 473,99	70 000,00	0,00
CULTURE 3) Médiathèque	2 700 000	1 779 685,01	299 249,08	325 000,00	0,00

VOIRIE 4) Route de Boulard	1 350 000,00	-	-	400 000,00	950 000,00
VOIRIE 5) Parking des Ruelles	1 000 000,00	-	-	700 000,00	300 000,00

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions.

Monsieur ESTAMPE demande s'ils votent le document entier ou par ligne.

Madame BOMMER répond que le vote portera par opération.

1/ L'autorisation de programme voirie résidence seniors est adoptée à l'unanimité.

2/ L'autorisation de programme Éducation Jeunesse école maternelle Louis Drouet est adoptée à l'unanimité.

3/ L'autorisation programme culture Médiathèque est adoptée à la majorité.

Contre : Isabelle MARCHAND, Bruno ESTAMPE, Nathalie VAN CAPPEL, Denis METRAL-CHARVET, Roland HAMARD, pouvoir à Nathalie VAN CAPPEL.

4/ L'autorisation de programme Route de Boulard est adoptée à l'unanimité.

Monsieur ESTAMPE demande s'il sera possible d'avoir une présentation de ce qui sera fait Route de Boulard, car 1 300 000 € est une somme énorme et il aimerait savoir comment ces montants sont atteints.

Monsieur le Maire répond par l'affirmative et précise qu'il y a trois parties : la première partie concerne Épernon, la deuxième partie est à 50/50 avec Raizeux, la troisième partie concerne Raizeux.

Monsieur DUCOUTUMANY précise qu'il y a un kilomètre de travaux avec des contraintes au niveau technique à cause des bordures, des soutènements, il s'agit de gros travaux.

5/ L'autorisation de programme voirie parking des Ruelles est adoptée à la majorité.

Contre : Isabelle MARCHAND, Bruno ESTAMPE, Nathalie VAN CAPPEL, Denis METRAL-CHARVET, Roland HAMARD, pouvoir à Nathalie VAN CAPPEL.

2.4 – Reprise anticipée provisoire des résultats – Commune : Rapporteur D. BOMMER

Conformément à l'article L.2311.5 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant la reprise provisoire de l'exercice N-1,

Il est demandé à l'assemblée délibérante d'accepter la reprise provisoire des résultats 2018, d'inscrire et d'affecter au budget primitif 2019 les résultats de l'exercice 2018 des sections de fonctionnement et d'investissement.

Madame BOMMER précise que la proposition a été envoyée aux membres de l'assemblée et en donne lecture :

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement :	7 315 620 €.
Recettes de fonctionnement :	8 217 721 €.
Excédent 2018 reporté :	2 399 092 €.
Soit un excédent de fonctionnement de	3 301 193 €.

Section d'investissement

Dépenses :	3 455 850 €.
Déficit 2018 reporté :	1 490 749 €.
Recettes :	3 772 595 €.
Soit un déficit d'investissement de	1 174 005 €.

Résultat de clôture de l'exercice, en excédent à hauteur de 2 127 188 €.

Il conviendra de tenir compte des restes à réaliser en investissement, les dépenses à hauteur 792 339 € et les recettes 354 526 €, soit un écart de reste à réaliser de 437 812 €. Ce qui donne un résultat définitif avec un excédent de 1 689 375 €.

La reprise anticipée provisoire des résultats – Commune est adoptée à l'unanimité.

2.5 – Reprise anticipée provisoire des résultats – Prairiales : Rapporteur D. BOMMER

Conformément à l'article L.2311.5 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant la reprise provisoire de l'exercice N-1,

Il est demandé à l'assemblée délibérante d'accepter la reprise provisoire des résultats 2018, d'inscrire et d'affecter au budget primitif 2019 les résultats de l'exercice 2018 des sections de fonctionnement et d'investissement.

Madame BOMMER précise que la proposition a été envoyée aux membres de l'assemblée et en donne lecture :

Section de fonctionnement

Dépenses : 700 140 €.
Recettes : 700 140 €.
Excédent de fonctionnement : 0 €.

Section d'investissement

Dépenses : 21 170 €.
Excédent 2018 reporté : 40 952 €.
Recettes : 35 175,71 €.
Soit un excédent d'investissement de 54 957 €.

Le résultat de clôture de l'exercice en excédent de 54 957 €.

Les restes à réaliser en investissement, dépenses : 35 424 €, soit un excédent de 19 533 €, affectation du résultat, excédent d'investissement : 54 957 €.

La reprise anticipée provisoire des résultats – Prairiales est adoptée à l'unanimité.

2.6 – Taux d'imposition des trois taxes : rapporteur D. BOMMER

VU le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants, 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote du taux d'imposition.

VU l'état 1259 COM (TH-TF) de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019 communiqués par les services fiscaux le 13/03/2019,

CONSIDÉRANT les bases d'imposition 2019 suivantes :

	Rappel des Bases d'imposition 2018	Bases d'imposition prévisionnelles 2019	Produit attendu
Taxe Habitation	7 050 498	7 218 000	628 688 €
Taxe Foncière Propriété Bâtie	9 521 422	9 948 000	2 280 082 €
Taxe Foncière Propriété Non Bâtie	43 581	44 500	12 286 €
			2 921 056 €

Compte tenu de ces informations, Madame BOMMER propose à l'assemblée délibérante de MAINTENIR les taux d'imposition pour 2019, comme suit, le produit attendu étant de 2 921 056 €.

	Rappel 2018	2019
Taxe Habitation	8,71 %	8,71 %
Taxe Foncière Propriété Bâtie	22,92 %	22,92 %
Taxe Foncière Propriété Non Bâtie	27,61 %	27,61 %

Monsieur METRAL-CHARVET demande si l'état 1259 est disponible et s'il est possible de l'obtenir.

Monsieur le Maire répond par l'affirmative et précise que les taxes sont inchangées.

Les taux d'imposition des trois taxes sont adoptés à la majorité.

Abstention : Denis METRAL-CHARVET.

2.7 – Avance de trésorerie au Syndicat Intercommunal de la Chevalerie : Rapporteur D. BOMMER

L'EPCI de la Chevalerie n'ayant pas de trésorerie suffisante, il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir autoriser l'avance d'une somme de 30 000 € afin de faire face aux dépenses courantes ; elle sera déduite de la participation financière 2019.

Madame BOMMER précise qu'il s'agissait de 50 000 € en 2018, c'est récurrent.

L'avance de trésorerie au Syndicat de la Chevalerie est adoptée à la majorité : 8 abstentions.

III – MARCHÉS PUBLICS

3.1 – Marché global de performance pour la gestion énergétique, l'exploitation-maintenance et la (re)construction des installations d'éclairage public – autorisation de signature : Rapporteur F. DUCOUTUMANY

VU les articles 75 et 76 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,
VU l'avis d'appel public à la concurrence en date du 03/08/2018 lançant la procédure de dialogue compétitif pour le marché global de performance pour la gestion énergétique, l'exploitation-maintenance et la (re)construction des installations d'éclairage public,
VU le procès-verbal de la Commission d'Appel d'offres en date du 25/02/2019,
CONSIDÉRANT que le marché global de performance pour la gestion énergétique, l'exploitation-maintenance et la (re)construction des installations d'éclairage public était arrivé à échéance,

Il est exposé à l'assemblée délibérante :

Au terme de la date limite de remise des candidatures, le 12/09/2018, deux candidatures ont été présentées et après analyses de celles-ci, acceptées, à savoir :

ENTREPRISE LESENS/CITEOS et SOCIÉTÉ ÉNERGIE SERVICE.

Une lettre de consultation leur a été adressée pour une remise des offres initiales, au plus tard le 26/11/2018.

La SOCIÉTÉ ÉNERGIE SERVICE par courrier du 31/10/2018 a fait savoir qu'étant en sous-effectif, elle ne répondrait pas à cet appel d'offres.

L'entreprise LESENS/CITEOS, au vu de son offre initiale a été auditionnée le 11/12/2018.

Une lettre de consultation lui a été adressée le 19/12/2018 lui demandant de fournir une offre finale avant le 25/01/2019.

Au vu du rapport d'analyse des offres présenté par Monsieur RUFFIN de l'Agence ARTELLIA, assistant à maîtrise d'ouvrage, la commission d'appel d'offres décide d'attribuer le marché à l'entreprise LESENS/CITEOS, comme suit :

	Montant HT Pour 6 ans	Montant TTC Pour 6 ans
POSTE G1 Gestion énergétique des installations d'éclairage public et d'illuminations festives (hors fourniture d'énergie)	€ 33 660,00	€ 40 392,00
POSTE G2 Exploitation-maintenance des installations d'éclairage public,	€ 196 459,00	€ 235 750,80
POSTE G3 (PLAFOND PFB) Gestion des sinistres, actes de vandalisme, vols et interventions de grosses réparations (hors G2), sur les installations d'éclairage public	€ 225 000,00	€ 270 000,00
POSTE G4 (Re)construction des installations d'éclairage public, de mise en lumière	€ 363 660,75	€ 436 392,90
POSTE G5 Gestion des illuminations festives (pose, dépose, stockage, entretien et mise à disposition des motifs).	€ 137 796,00	€ 165 355,20
Total	€ 956 575,75	€ 1 147 890,90

Monsieur DUCOUTUMANY précise que le montant pour le poste G5 a été augmenté de 37 000 € en demandant à CITEOS de faire un effort sur la mise en valeur afin qu'elle soit plus festive, colorée et condensée sur un périmètre allant de la Gare jusqu'à l'Avenue du Prieuré de façon continue sachant que sur les 6 ans, il y aura le même niveau de matériel pour 3 ans. Si cela ne convenait pas, il serait toujours possible de renégocier et de revoir ce qu'il serait possible de faire en cas d'insatisfaction de la prochaine mise en place.

L'assemblée délibérante est invitée à :

- AUTORISER Monsieur le Maire à signer le marché pour une durée de six ans à compter de sa notification avec l'entreprise LESENS/CITEOS, pour un montant total sur la durée du marché de : 956 575,75 € HT, soit 1 147 890,90 € TTC.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.
La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions.

Monsieur ESTAMPE souhaite clarifier les choses en expliquant ce qui s'est réellement passé car il est facile de travestir les choses. Il était présent à la première commission mais pas aux autres en raison des horaires. A cette première commission, il est intervenu sur la question des décorations en citant l'exemple de CITEOS de Chartres qui offrait des décorations sur certaines places. Cela n'a pas été apprécié mais a permis d'avoir une présentation et un plus par rapport à ce qui avait été demandé. Il n'a, par ailleurs, pas reçu les documents et il le regrette. Il a tenu à faire cette intervention démontrant, par là même, que son groupe n'est pas toujours contre et qu'il peut également faire des propositions et permettre à la Commune d'obtenir certaines choses.

Monsieur DUCOUTUMANY répond que la majorité ne s'est pas attribué le changement, il y a eu une Commission où Monsieur ESTAMPE a émis des souhaits au même titre que les autres membres, et ils ont fait en sorte d'améliorer l'illumination. Il convient d'attendre le résultat.

Monsieur ESTAMPE ajoute que si lors de la première Commission, il n'était pas intervenu en titillant CITEOS, il demande ce qu'il se serait passé. Cela n'a même pas été évoqué par les personnes qui étaient présentes.

Monsieur DUCOUTUMANY confirme que plusieurs membres de la Commission ont émis des souhaits.

Le marché global de performance pour la gestion énergétique est adopté à l'unanimité.

VI – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- **Fondation du Patrimoine :** Monsieur le Maire distribue à l'assemblée délibérante et au public un bon de souscription de la Fondation du Patrimoine relatif au projet de restauration de la maison à pans de bois, 5 et 7 place du Change. Il informe que les travaux commenceront par un piquetage qui fera ressortir l'état de la façade. Il précise qu'une manifestation, à laquelle chacun sera invité, est prévue le 25 avril 2019 à 19h00 aux Pressoirs en présence de Monsieur LEMONNE de la Fondation du Patrimoine, pour la signature de la convention. Le montant des travaux est de 270 000 €, l'objectif de la collecte est de 50 000 €, les dons étant déductibles des impôts.
- **Etudes relatives à la rénovation du centre-ville et à l'aménagement du parking des ruelles :** Madame MARCHAND réitère sa demande pour obtenir les documents. Elle en rappelle la teneur : documents d'urbanisme déposés, études menées concernant le parking des ruelles et l'aménagement du centre-ville, études d'opportunité, de réalisation, plan paysager, coût, les éventuelles enquêtes et sondages de terrain et toute étude justifiant la construction. Monsieur le Maire et Monsieur DUCOUTUMANY répondent que pour l'instant rien n'est défini. Mme Marchand ne peut croire que des études n'aient pas déjà été faites. Monsieur le Maire affirme qu'il n'y en a pas, il précise que ce projet est au stade de la réflexion. Monsieur le Maire fera transmettre le document qui a été présenté lors de la réunion de travail du 11/02/2019.
Madame Marchand et Monsieur Estampe ne peuvent croire qu'il n'y ait pas des esquisses, des études en cours : le courriel évoquait une transmission pour suite à donner, il y a eu une inscription de 700 000 € pour le parking des ruelles au BP.
Monsieur Ducoutumany répond qu'un travail est réalisé sur le projet ; il n'y a pas lieu de présenter un projet non ficelé ou concret. Il est pris en considération des observations de différentes personnes et l'avis des Sparnoniens.
Monsieur Estampe rappelle que 1000 personnes ont signé contre. Aussi, il estime que si les Sparnoniens étaient écoutés, il n'y aurait pas eu une ligne budgétaire de 700 000 € pour le parking des vergers. Le budget n'est pas bloqué certes, mais il est bien sur le parking des Vergers.
Monsieur le Maire confirme ; il précise que l'objectif est de valoriser les Vergers.
- **Association des jardins partagés :** Madame GAUTIER précise que l'autorisation a été donnée à l'association des jardins partagés de cultiver les deux enclaves des ruelles.
- **Prochain Conseil municipal :** lundi 8 avril 2019 à 20h30.

Ordre du jour épuisé à 22h10.

Vu, le secrétaire de séance

Vu, le Maire